

# COMMERCE

SOUTIEN A NOS COMMERCANTS

## Une plateforme pour accompagner nos commerçants

En cette période de crise sanitaire, le Maire et son conseil municipal restent mobilisés et à l'écoute des commerçants / artisans. Mise en place depuis juillet 2020, l'application « Je Shop'in Thiérache » fédère aujourd'hui un réseau de 160 commerçants et compte plus de 2000 clients inscrits.

### Pour les consommateurs

Je shop'in Thiérache c'est l'appli shopping tout en un qui donne envie de consommer local et récompense tous vos achats de proximité chez vos commerçants participants du Pays de Thiérache. Il vous suffit de présenter votre « code client » sur l'écran de votre Smartphone à votre commerçant pour collecter vos points fidélité.

### Pour les commerçants / artisans

L'objectif étant de fidéliser et accroître votre clientèle par la distribution de points fidélité et autres offres commerciales, le dispositif est gratuit et permet d'avoir une visibilité à l'échelle du Pays de Thiérache. Un Conseiller vous accompagne lors de votre transition numérique. Pour plus d'informations sur ce dispositif proposé par le Pays de Thiérache, contactez le PETR au 03 23 98 02 71. La municipalité vous propose également une réunion d'information collective avec l'animateur de Commerce de proximité du PETR. Inscription en Mairie au 03 23 97 52 00. Avec le reconfinement, le développement de la fonction « Click & Collect » et son intégration à l'application « Je Shop'in Thiérache » est en cours.



# EN 1 MOT !

## EDITO

Chères Capelloises, Chers Capellois,



Ce n'est un secret pour personne, cette année qui s'achève fut particulièrement difficile, la pandémie nous a privés de nos habitudes jusqu'à nous empêcher le contact avec nos proches.

Si nous sommes heureux de retrouver un peu de normalité avec la réouverture de nos commerces en attendant celle des restaurants et cafés en janvier, nous savons pour autant que l'heure n'est pas à relâcher notre vigilance.

La Covid n'a pas disparu et l'expérience du deuxième confinement nous a appris que trop de négligence dans la gestion du déconfinement peut aboutir très rapidement à une nouvelle flambée de l'épidémie.

Nous devons être responsables et garder les gestes barrières indispensables, tant que les vaccins ne seront pas largement diffusés, ce qui heureusement ne devrait plus tarder. C'est grâce à cette vigilance collective, que nous pourrions enfin voir cette pandémie derrière nous.

2020 aura été une année difficile, pour certains voire très difficile et douloureuse. Chacun de nous a connu parmi son entourage des cas de Covid, parfois des cas très graves et même mortels. Avec ses mécanismes de protection économiques et sociaux, même s'ils comportent des failles, notre pays a su faire face à la pandémie.

Il nous faut désormais regarder vers l'avenir et réagir contre la morosité ambiante en poursuivant nos projets !

Noël est une fête de famille, une fête joyeuse. Profitons de ce moment pour dire à nos proches que nous les aimons. Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous !

**Johann WERY**

Maire de La Capelle  
Vice-président de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre en charge de la mutualisation et de la communication



Johann Wery

## DISPOSITIF

" Paiement de proximité "



Les buralistes "Le Longchamp", 63 rue du Général de Gaulle et "Tabac Piette", 138 rue du Général de Gaulle à La Capelle sont partenaires agréés. Ce dispositif permet aux administrés de régler en numéraire les factures émises par les collectivités, les établissements publics de santé, les amendes et les impôts en phase amiable de moins de 300€.

## BON VIVRE

### Un peu de civisme

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. Gardez en tête que le non-respect de la loi est passible d'amendes. De même, en ce qui concerne les chiens non tenus en laisse sur les voies publiques, une contravention de première classe de 33€ maximum (si le chien est non catégorisé) peut être dressée aux propriétaires.

### Un geste pour l'environnement

Comme annoncé dans la première lettre d'information de novembre 2020, nous avons opté pour une impression à encre végétale. L'encre végétale présente de nombreux intérêts pour les imprimeries : un impact réduit sur l'environnement, une réduction de la consommation d'encre et de papier, une biodégradabilité et diminution des COV (composés organiques volatiles).

**Rappel : l'accès au cimetière est formellement interdit aux chiens même tenus en laisse.**



### RESTEZ INFORMÉS DES ACTUALITÉS

La commune vous informe des actualités, des événements, des alertes et des travaux en temps réel. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone portable.



**CITYALL**  
DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE VOTRE VILLE

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

- Alertes notification
- Actualités
- Événements
- Travaux



Retrouvez toute l'information locale sur votre Smartphone !

**Directeur de publication :** Johann Wery  
**Conception Réalisation :** Commission Communication  
**Images :** Freepik  
**Crédit photos :** Karen BOBRONSKI, Hélène BOTELLA, Michel BRIDE, Marc GRANDIN, Christelle MAES, Cindy SOUFFLET  
**I.P.N.S / 900 exemplaires**  
Impression encre végétale

### INFOS - CONTACT

**MAIRIE DE LA CAPELLE**  
34 rue du Général de Gaulle 02260 LA CAPELLE  
03 23 97 52 00 - mairie@villedelacapelle.fr - www.lacapelle02.fr

Ville de La Capelle



# INFOS COMMUNE

## Bulletin La Capelle Info

La commission communication a décidé de publier 2 bulletins La Capelle Info par an (en mars et en août). Vous aurez le plaisir de parcourir chaque mois cette lettre d'information « La Capelle en 1 mot », à l'exception des mois de mars et d'août.

## Distribution des masques

Le 4 décembre, M. le Maire et Mme Christelle MAES, 1ère adjointe ont remis 3 masques en tissu aux enfants de plus de 6 ans à l'école publique.



## Permanence du conciliateur de justice

M. Francis CHAUDERLIER - Sur RDV, en mairie, le mardi après-midi

### Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du Premier Président de la Cour d'Appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général. Le recours à la conciliation de justice est un moyen simple, rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord amiable sans procès.

## Lotissement la Haie Bergère



Visuel du lotissement établi par le cabinet Ingressia

14 terrains viabilisés à vendre Rue Gérard Rouse - **35€ le m².**

Attribution d'une prime d'aide à la construction de **1 500€**

Renseignements en mairie (03/23/97/52/00)

## Le centre Socioculturel Tac Tic Animation déménage



Venez découvrir ses nouveaux locaux, modernes et spacieux, situés 9 rue Edouard Mambour et entièrement réhabilités par la commune.

# TRAVAUX

## Pose de panneaux de signalisation manquants

### Pose de drains



## Curage des fossés

Pour éviter des retenues d'eau et des débordements sur la chaussée, reprise du curage des fossés de la commune par les services techniques.



Acquisition d'un ramasse feuilles



Clôture du cimetière

Coté clôture du cimetière, le chantier a démarré le 24 novembre.

# INFOS CCAS

MERCI  
AUX NOMBREUX DONATEURS  
ET À LA DIRECTION DE  
CARREFOUR MARKET POUR  
LEUR BON ACCUEIL ET LEUR  
GÉNÉROSITÉ.

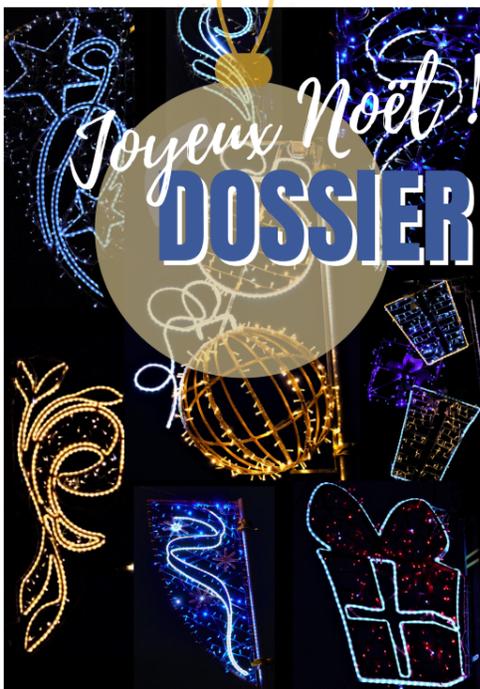


La collecte a été une superbe réussite et a permis de parfaire les colis de la Banque Alimentaire.

**Permanences : le 10/12 - le 14/01 - le 28/01**

**Distributions de la Banque Alimentaire : le 17/12 - le 07/01 - le 24/01**

Un bon de 30€ est offert par le CCAS aux personnes âgées de 70 ans et plus dans l'année civile. A utiliser dans tous les commerces capellois jusqu'au 20/02/2021.



## Recette des sablés

**Ingédients pour 50 sablés :** 2 œufs - 250 g de farine - 110 g de sucre - 2 pincées de sel - 130 g de beurre mou - 40 g de sucre glace - colorants alimentaires naturels

**Accessoires :** saladier - fourchette - emporte-pièces de Noël



### Comment faire ?

1. Cassez un œuf entier dans le saladier. 2. Ajoutez seulement le jaune du second.
3. Versez le sucre et le sel. 4. Battez avec une fourchette. 5. Versez la farine en mélangeant doucement.
6. Incorporez le beurre mou. 7. Malaxez avec vos doigts pour obtenir une pâte sableuse. 8. Laissez reposer au frais 30 min. 9. Préchauffez le four à 180°C.
10. Étalez la pâte avec un rouleau en la farinant légèrement. Elle ne doit pas coller au plan de travail. 11. Découpez les formes à l'aide des emporte-pièces.
12. Placez les sablés sur la plaque de cuisson. 13. Enfourez et laissez cuire 15 à 20 minutes selon l'épaisseur. 14. Sortez du four et laissez refroidir. 15. Préparez le glaçage avec un peu du blanc d'œuf restant et le sucre glace. 16. Mélangez le blanc de l'œuf avec le sucre glace. 17. Remuez énergiquement pour obtenir une texture bien lisse. 18. Colorez le glaçage en ajoutant les colorants alimentaires.
19. Étalez sur vos sablés et laissez sécher 30 min.

Bon appétit !

## Concours

### DECORATION DE SABLÉS AUX SILHOUETTES DES EGLISES FORTIFIÉES

Le concours est ouvert aux habitants de la Thiérache du Centre organisé par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre en lien avec l'Office de Tourisme du Pays de Thiérache.

#### Comment participer ?

##### 1. il suffit de décorer des sablés.

Une distribution gratuite de sablés s'effectuera sur le marché de La Capelle le **vendredi 18 décembre de 9h00 à 11h00.**

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi réaliser une recette libre de votre sablé sous la forme d'une église fortifiée et le décorer.

**2. Envoyer une photographie de votre réalisation à [contact@thieracheducentre.fr](mailto:contact@thieracheducentre.fr) ou à la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre au Service culturel - Villa Pasques - 02260 La Capelle.** Dans la limite d'une photographie par personne et ce jusqu'au 31 décembre. Renseignements auprès de Madame Priscille WALME au 03 23 97 57 69.

Pour en savoir plus sur le concours (conditions et recettes),  
Rendez-vous sur le site de  
l'Office du Tourisme du Pays de Thiérache :

<https://www.tourisme-thierache.fr/Sejourner/Gastronomie/Recettes>

## A GAGNER

Un atelier céramique en famille avec Maud Rocoulet, céramiste, artisan d'art.

